



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue le **lundi 15 juillet 2024 à 18h30 à la salle Aubergine**, étant donné que tous les membres sont présents, la convocation est faite séance tenante :

Martin Bordeleau, maire
Jean-Pierre Picard, conseiller siège no 1 - absent
Emanuel Pelletier, conseiller siège no 2 - absent
Mario Baillargeon, conseiller siège no 3
Karen Mc Gurrin, conseillère siège no 4
Chanel Fortin, conseillère siège no 5 - absente
Michel Venne, conseiller siège no 6

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Martin Bordeleau, maire.
Marie-Claude Couture, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

Préambule : À moins d'une mention spécifique au contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur une proposition.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, après vérification, déclare l'assemblée ouverte.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Octroi de contrat – Parc de l'Harmonie
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Baillargeon
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 256-2024-07

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté

3. OCTROI DE CONTRAT – PARC DE L'HARMONIE

CONSIDÉRANT le projet d'aménagement de jeux pour enfants dans le Parc de l'Harmonie;

CONSIDÉRANT la soumission Numéro S04906R reçue de Techsport pour aménager deux espaces de jeux;



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



CONSIDÉRANT que le montant de ce projet sera assumé par le solde de règlement d'emprunt du Parc de l'Harmonie;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par madame la conseillère Karen McGurrin
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Baillargeon
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 257-2024-07

QUE le conseil municipal de Saint-Côme octroie le contrat pour l'acquisition d'équipements récréatifs pour les enfants de 0 à 5 ans au montant de 124 150 \$ plus les taxes applicables.

QUE le coût du projet soit payé avec le solde du règlement d'emprunt du Parc de l'Harmonie, soit le 615-2018.

Adopté

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la conseillère Karen Mc Gurrin
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 258-2024-07

QUE la séance soit et est levée à 17h04.

Adopté

Martin Bordeleau
Maire

Marie-Claude Couture
Directrice générale et greffière-trésorière